

Une histoire de grosses cuves

FIN mai 2012, une délégation d'habitants de La Pallice, un quartier populaire de La Rochelle, rencontre Ségolène Royal, alors présidente de la région Poitou-Charentes. Ils l'appellent au secours. Ils vivent à l'ombre de grosses cuves bourrées de gasoil, d'essence et de fuel domestique que la société Picoty (coproprio des stations-service Avia) leur a plantées sous le nez (« Le Canard », 26/9/12). Au total, 17 cuves, avec, dedans, plus de 200 000 m³ d'hydrocarbures. Dont dix à une cinquantaine de mètres de leurs fenêtres et sept autres à une vingtaine de mètres. En cas de pépin, ils n'auront pas vraiment le temps de boucler leurs valises...

Complètement fioul

« Elle a déclaré qu'il fallait reculer les cuves, les déplacer, et pas seulement les plus proches. Pour finir, elle a demandé à son attachée d'envoyer une lettre à la préfète pour demander la mise en sécurité des riverains », raconte Raymond Bozier, coprésident de l'asso Respire, qui regroupe les mécontents.

En mars 2013, Ségolène Royal relance par écrit la préfecture. Mieux, quelques mois plus tard, en juillet 2013, le conseil régional, qu'elle préside, donne un avis défavorable au plan de prévention des risques technologiques (PPRT), que la préfecture est en train de peaufiner : *« Le projet de PPRT ne répond pas au souhait des riverains et de l'association Respire de mettre en œuvre le recul des cuves et leur installation sur des terrains éloignés de leurs lieux de résidence, écrit la présidente. La concertation n'a pas*

abouti à un résultat permettant une sécurisation maximale et durable pour les riverains. » Et toc !

Ce 28 octobre, la société Picoty, dont la moitié des cuves se trouvent sur le domaine public maritime, signe une nouvelle convention avec le port maritime de La Rochelle pour continuer d'occuper ces terrains publics. Et, forcément, Ségolène Royal, aujourd'hui ministre de l'Ecologie, a eu son mot à dire : *« On leur a donné une autorisation, mais avec une astreinte, jure au "Canard" Jean-Luc Fulachier, conseiller chargé de la croissance verte, de la stratégie et de la com' auprès de la ministre. On s'est concentré sur les sept cuves qui sont les plus proches des habitations. Ils devront en vider quatre pour mettre à la place des produits moins dangereux. Et, pour les trois autres, on leur laisse huit ans pour les vider et les démanteler. Il faut que d'ici à 2023 elles aient disparu. »* Champagne ? *« C'est complètement faux, s'étrangle Raymond Bozier, de l'asso Respire, Ségolène Royal nous a complètement enfumés. Seules trois cuves seront vidées, et encore, les plus petites. Les autres ne bougent pas. »* Effectivement, dans la convention signée avec Picoty, le 28 octobre, par le grand port maritime de La Rochelle, on peut lire : *« L'occupant s'engage, avant le 31 décembre 2023, à ne stocker que des produits ne générant pas de zones d'effets en matière de risques vis-à-vis des habitations. Ces dispositions concernent les bacs 20, 31 et 41. »* Soit effectivement trois cuves qui, même vidées, resteront en place. Quant aux autres, on ne change rien et on continue de croiser les doigts.

Visiblement, les promesses de Ségolène Royal s'évaporent plus vite que le gasoil...

Professeur Canardeau